

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Edwige Flore Gakou Njamien		Date d'inspection Le 24 août 2026
Nom de l'établissement Garderie Les Sentinelles		Numéro de permis 2025036
Adresse 87 Arran Street Campbellton NB E3N 1L5		Numéro de téléphone (506) 987-8178
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 23	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mahee Bujold	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	08 sept. 2026	
Commentaires: Un employé n'a pas complété ses heures de développement professionnel.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	08 sept. 2026	
Commentaires: Certains dossiers n'ont pas la carte d'assurance maladie de l'enfant.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	08 sept. 2026	
Commentaires: Certains dossiers n'ont pas au moins 2 personnes à contacter en cas d'urgence.			

Commentaires généraux
Le ratio enfants-personnel est respecté lors de l'inspection de renouvellement.
Observations :
- Les préscolaires ont participé à plusieurs activités dont le dessin, le yoga et la danse. - Les nourrissons ont participé à un rassemblement de groupe comprenant des comptines, suivi d'une période de jeux libres. - Le repas a été servi et chaque enfant avait sa boîte à dîner.

Commentaires généraux

- La préparation à la sieste a été observée.

Une inspection de suivi sera effectuée afin de vérifier les dossiers des enfants et les heures de développement professionnel des employés.

original signé par
Mahee Bujold

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 août 2026

Date

original signé par
Edwige Flore Gakou Njamen

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 août 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"